

# Cénac

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION  
> Décembre 2020

N° 75

Infos

## LA BIBLIOTHÈQUE SE LIVRE À VOUS



## Éditorial

Cette année 2020 va s'achever. Enfin ! Bon nombre d'entre nous l'ont trouvée bien longue et bien éprouvante. Notre vie a été chamboulée par cette crise sanitaire qui secoue notre planète depuis de longs mois. A Cénac, comme ailleurs, chacun a dû réajuster ses habitudes de vie à l'aune de ce deuxième confinement : nouveau protocole sanitaire à l'école, horaires adaptés à la mairie, activation de la « cellule santé solidarité », portage de livres à domicile, commande et livraison de produits pour les commerces qui ont dû baisser le rideau... Nous avons dû nous résoudre à vivre avec

ces contraintes qui restreignent radicalement nos activités associatives sportives et culturelles, nos loisirs, nos besoins de détente, de bien-être, de moments festifs et amicaux en famille, au restaurant... Alors en ces temps troubles et rudes, il est essentiel de conforter tout notre soutien à ceux qui assurent les missions de services publics : les enseignantes de notre école, les agents communaux et les services de la CDC, le SEMOCTOM, la Poste, le SIEA, la gendarmerie et les pompiers, les services sociaux et les aides à domicile, les professionnels de santé... Restons tous mobilisés

en faveur de nos associations qui ont dû cesser leurs activités et qui auront bien besoin de nous tous à la fin du confinement. Continuons d'accorder toute notre confiance à nos commerces locaux, ceux qui sont ouverts et ceux qui ont dû fermer leur boutique mais qui peuvent recevoir nos commandes. Et s'agissant de la préparation des projets portés par la commune, ça avance, avec un point sur notre réflexion dans ce numéro sur le réaménagement de l'école ou la sécurisation de la route reliant le Bourg au Pin Franc. Bientôt 2021 ! Soyons prêts !

Catherine VEYSSY  
Maire de Cénac

## La boîte à livres est de retour !



Une nouvelle boîte à livres a été installée par les services municipaux sur la Place du Bourg. Elle a été commandée par la Mairie à la recyclerie Rizibizi qui l'a fabriquée à partir de matériaux de récupération. Des livres, choisis par la bibliothécaire, ont été déposés dans la boîte. Ils sont à disposition des Cénacais qui pourront, à leur tour, y déposer leur livre préféré. Attention, la boîte à livres n'est pas un lieu de dépôt de livres dont on souhaite se débarrasser ! La charte d'utilisation de la boîte à livres est affichée sur le côté de la Boîte à Livres et elle est consultable sur le site de la commune.

## Aide aux sinistrés de la tempête «ALEX»

Le 2 octobre dernier, la tempête ALEX ravageait une partie du département des Alpes-Maritimes et tout particulièrement la vallée de la Roya. De manière à participer au soutien national, notre CCAS, réuni le 17 novembre, a décidé d'apporter son aide aux habitants et aux communes sinistrées en votant un don à hauteur de 2000 €.

Vous pouvez également participer en tant que citoyen à cet élan de solidarité. Pour cela vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site :

[www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)

## Octobre Rose : tirage au sort des gagnants le 15 décembre prochain en Facebook live



Sensible à cette cause depuis de nombreuses années, notre ville a souhaité une nouvelle fois s'engager. Pour l'occasion notre CCAS a organisé une tombola au profit de l'association « Ruban Rose » ([www.cancerdusein.org](http://www.cancerdusein.org)). Vous pouvez encore participer et acheter vos tickets à 2€ en mairie, et ce jusqu'au 15 décembre prochain, jour du tirage au sort. A gagner 1 vélo adulte, 1 vélo enfant et un 3ème lot « surprise » d'une valeur de 70€.

## Bibliothèque : adhésion gratuite pour tous les Cénacais à compter du 1er janvier 2021!



### Une nouvelle bibliothécaire

Suite au départ de Juliette pour poursuivre un projet professionnel, la Bibliothèque de Cénac a le plaisir d'accueillir la nouvelle bibliothécaire, Louise Broussignac. Originnaire de Loupes, dotée d'une Licence Professionnelle parcours bibliothécaire et un DUT Métiers du livre, Louise a toujours eu la vocation d'être bibliothécaire et a consacré beaucoup de son temps libre à faire du bénévolat dans ce domaine. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous la remercions du travail considérable qu'elle a accompli depuis ses débuts en octobre, et ce dans une période particulièrement difficile.

### Pour bénéficier des livres de la bibliothèque, plusieurs procédures

Après Le **Drive**, qui a été mis en place pour les abonnés pendant le confinement, c'est à présent directement à la bibliothèque que vous pouvez venir choisir vos livres !

Depuis ce samedi 28 novembre, **la bibliothèque est de nouveau ouverte au public**, sur les horaires habituels. Attention, il faut bien respecter le protocole sanitaire avec lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée, le port du masque obligatoire, nombre limité de personnes à l'intérieur. Pour rappel, les horaires sont : mardi et vendredi entre 16h et 18h, mercredi entre 15h et 18h30, et samedi entre 10h et 12h30.

**Le portage à domicile**, ouvert à tous les Cénacais, abonnés ou non, avec la différence, c'est la bibliothécaire qui choisit les documents, selon un thème, et vous les livre à un moment convenu.

### Animations

Malgré les circonstances actuelles, la bibliothèque a pu maintenir un certain nombre des animations prévues dans le cadre du Festival VITABIB, sous l'égide de la Communauté des Communes.

Le 21 octobre, un spectacle, Forêt Merveille Petite Forêt, a été offert aux petits jusqu'à six ans, dans la salle de danse de la Salle Multi-Activités. Une elfe des bois farfelue a fait entrer les spectateurs dans son univers féérique au moyen de poésies, ritournelles et chansons. Ce spectacle a été très apprécié par les enfants – et les parents ! Début octobre, l'illustratrice Marjorie Béal avait déjà fait une exposition de ses dessins à la bibliothèque. Par la suite, le 3 novembre, elle a animé une belle rencontre avec les élèves de Grande et Moyenne section de l'école de la Pimpine en leur faisant découvrir le métier d'illustrateur/trice à travers des dessins de pingouins et la banquise. Une belle exposition de photos sur le thème « Nature & Cie » est en place depuis le 2 octobre et restera jusqu'en décembre. Pour les prochains mois, il est prévu de faire d'autres animations, notamment une « nuit de la lecture » en janvier, mais il faudra attendre les consignes sanitaires avant de fixer des dates.



### Page Facebook

La page Facebook de la bibliothèque : [www.facebook.com/bibliocénac33](https://www.facebook.com/bibliocénac33) est mise à jour très régulièrement et vous pouvez y trouver tous les renseignements concernant les activités ainsi que des suggestions de lecture. Vous pouvez également retrouver la bibliothèque sur Instagram : [www.instagram.com/bibliocénac](https://www.instagram.com/bibliocénac)

## Réaménagement de l'école : étude en cours



La commune a décidé d'engager un programme de rénovation de l'école de la Pimpine.

Que s'agit-il de faire ?

- Adapter notre école aux évolutions démographiques qui se présentent dans un territoire soumis à une forte pression foncière.
- Faciliter la vie des enfants et enseignants, afin qu'ils disposent d'un cadre d'enseignement de nature à favoriser leur épanouissement éducatif et social.

- Accompagner les mutations pédagogiques marquées par des technologies en pleine évolution.

- Intégrer les préoccupations environnementales et écologiques de plus en plus portées par les parents et les enfants.

- Anticiper les contraintes sanitaires actuelles et peut-être à venir.

Une étude de programmation a été confiée au cabinet Acoba. Celle-ci a remis les premières conclusions de son étude préalable le 15 novembre dernier. Ces conclusions ont été soumises à l'examen d'un comité de pilotage associant les élus, la direction de l'école et les représentants des parents d'élèves. Ce comité de pilotage a validé plusieurs scénarii d'évolution.

Il est prévu, en outre, que la rénovation de l'école s'accompagne de la mise en place par la communauté de communes des Portes-Entre-Deux-Mers d'un accueil scolaire sans hébergement.

Les deux collectivités devront donc agir de concert pour offrir aux parents et aux enfants un environnement scolaire et périscolaire conforme aux exigences d'une éducation contemporaine, dans un cadre renouvelé.

Le comité de pilotage se réunira le 15 décembre prochain pour entendre les conclusions de la phase suivante de l'étude.

La communauté éducative et les parents d'élèves seront associés à la détermination des projets qui seront proposés à l'issue de cette étude.

## Affaissement d'un pont à Carignan

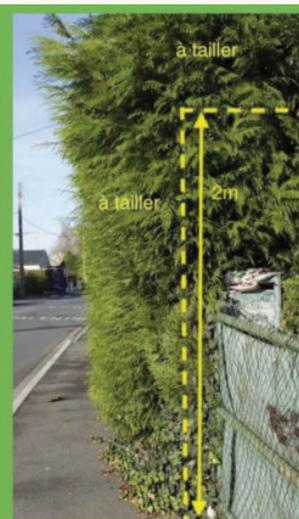


Suite à l'affaissement du pont situé à Carignan, la route de Citon est fermée à la circulation pour une durée indéterminée. Compte tenu du danger à circuler sur cet ouvrage très endommagé, la Communauté des Communes des Coteaux Bordelais, qui a la compétence « voirie » sur cette route, a engagé une étude de chiffrage des travaux qui seront lourds et conséquents. Merci aux habitants pour leur prudence et leur attention à respecter cette interdiction de circuler.

## Réglementation de la taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle  
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Des habitants signalent régulièrement à la mairie la gêne occasionnée par des haies trop hautes. Voici un bref rappel du Code Civil sur l'obligation pour les propriétaires riverains de tailler et élaguer les arbres, arbustes ou haies, en bordure des voies publiques ou privées, de façon à ne pas gêner le passage des piétons, et empêcher toute visibilité de la circulation. Les branches ne doivent pas toucher les fils électriques, téléphoniques et l'éclairage public. La hauteur des plantations ne doit pas dépasser 2 mètres. Il est rappelé qu'en bordure de la voie publique, il revient aux propriétaires (ou aux locataires) d'élaguer les arbres et les haies. Toutes ces précisions sont indiquées dans le règlement de voirie communale consultable sur le site internet de la commune.

## Nids de frelons : Prudence !



Il est rappelé qu'en cas de découverte d'un nid de frelons sur la voie publique, vous devez en aviser la Mairie sans délai. Grâce à une convention avec l'Association ASALFA (Association de Sauvagegarde des Abeilles et de Lutte contre les Frelons Asiatiques) située à Tabanac, la commune bénéficie de l'intervention d'un apiculteur pour neutraliser ces nids en toute sécurité. Les habitants peuvent également disposer des prestations de cette association, pour les nids de frelons implantés dans les jardins. La Mairie vous fournira ses coordonnées et vous n'aurez qu'à régler le prix des produits utilisés.

## Ça s'est passé à Cénac



Cérémonie du 11 novembre



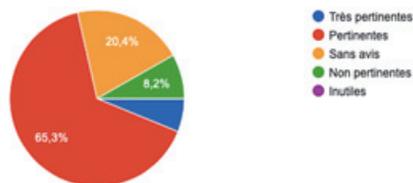
Hommage républicain à Samuel Paty le 21 octobre

## Retour du questionnaire aux habitants sur le site internet

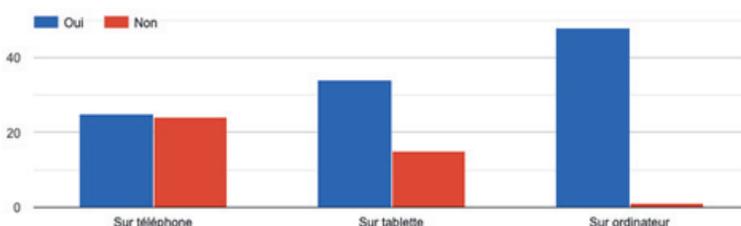
Dans une volonté de rénover le site internet de notre commune, et de manière à répondre au plus près de vos attentes, vos élus municipaux ont souhaité avoir votre avis sur le site internet actuel de notre commune. Cette consultation lancée le 12 octobre a pris fin le vendredi 13 novembre dernier. Disponible via le site internet et la page Facebook officielle de la mairie, le questionnaire était également disponible au format papier en mairie. Dès lors, 49 personnes ont ainsi pu y répondre. Il ressort de cette enquête que 44,9% des participants déclarent consulter le site internet une ou plusieurs fois par mois et 18,4% une ou plusieurs fois par semaine. Ces consultations concernent en priorité les actualités de la commune (79,6% des participants) et la vie associative (59,2% des participants). Les informations proposées semblent pertinentes et claires (pour plus de 60% des participants) (cf. graphique 1). La navigation apparaît facile depuis un ordinateur, mais beaucoup moins en revanche via une tablette et un smartphone (cf. graphique 2). Enfin, concernant les modalités d'accès à l'information communale, il ressort que le site internet n'est pas le moyen prioritairement utilisé. En effet, il n'arrive qu'en 4ème position (47%), derrière la page Facebook (71,4%), notre journal communal (Le « Cénac infos » 59%) et le panneau lumineux (53%). Résultat complet disponible sur le site.

Concernant la pertinence des informations proposées sur le site internet : trouvez-vous ces informations ?

49 réponses



Est-il facile de naviguer sur le site ?



## Relier le Bourg et le Pin Franc en toute sécurité pour les piétons et les cyclistes

3 réunions ont déjà eu lieu avec le Centre routier départemental avec Mme Le Maire et les élus délégués à la Voirie et à l'Urbanisme pour évaluer l'ensemble des données techniques concernant ce dossier : longueur de la voie concernée, topographie des lieux, contraintes liées à l'usage des sols sur les emprises nécessaires aux travaux. Des premières hypothèses de réalisation seront bientôt disponibles et seront soumises aux échanges avec les élus municipaux, puis une discussion avec les habitants riverains. Les étapes suivantes porteront sur une estimation financière de la totalité de l'opération et le phasage des travaux. La sécurisation de cette route pour la circulation des piétons et des cyclistes est la première étape d'un réaménagement global de la Route Départementale R240 qui traverse la commune, depuis le rond-Point du Pin Franc, jusqu'au feu tricolore vers Latresne.

## Réactivation de la cellule «Santé-Solidarité»

Suite à l'annonce du Président de la République concernant l'établissement d'une nouvelle période de confinement généralisée depuis le 30 octobre, la mairie a réactivé sa cellule « Santé Solidarités, en partenariat avec le CCAS, les intervenants sociaux, médicaux et paramédicaux de notre commune. Cette cellule a vocation à soutenir les personnes qui seraient dans le besoin. Pour tout contact s'adresser à la mairie au **05 57 97 14 70** ou par mail **cenac.33.ccas@orange.fr**



Journal municipal édité par la Mairie de Cénac Tél. 05 57 97 14 70 - [cenac.33.mairie@wanadoo.fr](mailto:cenac.33.mairie@wanadoo.fr)

Responsable de la publication : Catherine Veyssy / Élu(e) à la communication : Emma Baldovino / Ont participé à ce numéro :

Catherine Veyssy, Alexandre Perez, Emma Baldovino, Guillaume Seigue, Jean-François Auby, Philippe Patrier, Alexandra Vacher, Laetitia Daney / Photos : fournies par les élus municipaux

Impression : KORUS, tirage à 1200 exemplaires / Astreinte Mairie : Tél. 06 75 24 19 29

[www.mairiedecenac33.com](http://www.mairiedecenac33.com)